



La loi du 28.10.1997 institue pour tous les jeunes français garçons et filles un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et devoirs

Tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Seul le recensement permet la convocation à la JDC

Dès vos 16 ans rendez-vous auprès de votre mairie muni :

- d'une pièce d'identité
- du livret de famille

ou en ligne pour certaines communes : www.service-public.fr

Dans un délai de 2 à 4 mois après votre recensement, vous pourrez créer votre compte sur madjc.fr et ainsi :

- ♦ Découvrir ce qu'est la JDC
- ♦ Télécharger votre convocation
- ♦ Changer la date de votre JDC
- ♦ Etre guidé jusqu'au site de convocation
- ♦ Télécharger votre attestation à l'issue de la JDC en cas de perte du certificat remis



Laissez une adresse mail lors de votre venue en mairie, vous serez ainsi automatiquement alerté de cette possibilité.

Pour tout renseignement contactez le Centre du service national et de la jeunesse de Caen :



09 70 84 51 51

Lundi au jeudi : 09h - 11h 45 / 13h30 - 16h00

Vendredi : 09h à 12h - 13h30 à 15h30



csnj-caen.contact.fct@intradef.gouv.fr

Le CSNJ de Caen ne reçoit pas de public